

Compte rendu du Conseil Municipal du 31 Mars 2012
Mairie de Montjavoult 10H.

Etaient présents : Mmes : G. Bellière, M. Bessaa (2ème adjoint), D. Mouflette, MM: JC. Chapuis, P. Corade (1er adjoint), B. Danillon, J. Dissard, G. Le Foll, M. Lubrano (maire), M. Maurel.

Absent : JC. Tessé (pouvoir à M. Danillon).

Secrétaire de séance : J. Dissard.

Secrétaire auxiliaire : B. Houpeau.

M. le maire, G. Lubrano, ouvre la séance à 10H.

Le compte rendu de la réunion du 10 mars 2012 est validé.

Présentation et mise au vote du compte administratif 2011 et approbation du compte de gestion 2011 de la perception.

M. Chapuis exprime son mécontentement du fait que les engagements d'endettement ne soient pas signalés dans le compte, et que la dernière limite ait été attendue pour présenter le budget, et annonce qu'il refusera de le voter dans ces conditions. M. Lubrano répond qu'il reste deux semaines pour faire les ajustements nécessaires. M. Chapuis objecte que cela revient à refaire le budget, et rappelle que l'an passé les documents qui avaient été transmis à la préfecture présentaient des différences avec ceux sur lesquels le conseil avait travaillé.

A la demande de M. le Maire, Mme Houpeau présente et commente le tableau « Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non-personnalisés 2009-2010-2011 » M. Chapuis se plaint des différences entre ce document et celui qui lui avait été fourni le 28 mars, et des totaux inexacts dans celui-ci. Mme Houpeau explique que le tableau définitif a pris en compte les objections présentées et les décisions prises lors de la réunion pré-budget du 22 mars. M. Lubrano ajoute que les recettes de fonctionnement ont changé: elles sont perçues jusqu'au 31 mars, et donc la somme exacte n'était pas connue lors de la réunion du 22 mars. Mme Houpeau fait remarquer que le compte administratif communal et le compte de la perception sont rigoureusement identiques. Elle explique la présentation des tableaux et rappelle que tout a été examiné lors de la réunion de préparation. Le résultat sera examiné chapitre par chapitre.

Conformément à la loi M. Lubrano quitte la salle et confie la présidence du conseil au doyen d'âge, M. Le Foll.

M. Corade annonce qu'ayant été élu en février 2012 il n'a pas à juger de ce qui a été fait en 2011, et qu'il s'abstiendra de voter sur ce sujet. Les autres nouveaux élus se rangent à cet avis.

Mme Bessaa demande ce qu'il en est de la réserve prévue dans les « autres frais divers » (article 6188). Mme Houpeau répond qu'il n'est pas possible de revenir sur les résultats de l'an dernier, et que cette réserve sera ré-attribuée dans le budget 2012.

M. Chapuis remarque une différence avec le document qui lui a été transmis le 28, Mme Houpeau répond que d'autres documents sont parvenus entretemps. Un reparamétrage du logiciel comptable a fait réapparaître la somme de 2244€ correspondant au rapport de la taxe foncière, ce qui explique la différence constatée par M. Chapuis.

A) Résultats 2011 de la commune

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes	
Charges à carac général	72 686.60	Remb AT	231.38
Charges de personnel	84 865.57	Impôt et taxes	154 870.75
FNGIR	36 078		
Autres charg gestion cour	56 296.75	Dotations+partici	131 434.13
Remboursement emprunts	<u>4 947.68</u>	Location+produits gesti	<u>12 563.78</u>
Total des dépenses Fonc	254 874.60	Total des recettes Fonc	299 100.04

Résultats excédentaires en Fonctionnement : +44 225.44€

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	
		Subventions reçues	58 725
Opérat d'ordre de perc	121 912.79	Opération d'ordre perc	121 912.79
Opérations équipement	30 532.29	FCTVA	32 316.73
Rembour capit emprunt	<u>10 578.17</u>	Solde exécut reporté	<u>77 243</u>
Total dépenses Inves	163 023.25	Total Recettes Inves	290 197.52

Ces résultats sont en conformité avec ceux du Compte de gestion de la perception.

Les nouveaux élus s'abstiennent de voter car ils n'ont pas participé à la gestion de la commune en 2011.

Résultats excédentaires en Investissement : +77 243 €

B) Résultats de clôture 2011 (+ les résultats antérieurs) et reprise des résultats pour le budget 2012 :

En recettes d'investissement → RI 001 : 49 930 €

En recettes de Fonctionnement → RF 002 : 104 258 €

(Ce tableau, élaboré le 10-04-2012 , prend en compte les dépenses *réalisées*, le 31-03-2012 le conseil ne disposait que du montant des dépenses proposées).

Résultat du vote : le Compte administratif est voté : 5 voix pour (Mmes Bessaa et Moufflette, MM. Danillon, Tessé, Le Foll), et 5 abstentions (Mme Bellière, MM. Chapuis, Corade, Dissard et Maurel).

Reprise et affectation des résultats 2011 pour le budget primitif 2012.

M. Lubrano reprend la présidence du conseil. Mme Houpeau présente le tableau des recettes de fonctionnement. L'excédent antérieur reporté de l'année 2011 est de 104 258€. Le remboursement sur rémunération du personnel correspond à une assurance en cas d'absence. Par ailleurs, une concession dans le cimetière a été vendue cette année.

Pour ce qui est des contributions directes, M. Corade explique qu'afin de parvenir à une augmentation totale d'environ 3%, légèrement supérieure au taux de l'inflation, il fallait tenir compte de l'augmentation de l'assiette de 1,8% prévue par l'état, et que par conséquent une augmentation de 1,5% paraissait raisonnable, ce qui entraînait une modification du calcul de cet article. Mme Houpeau annonce la rectification nécessaire, de 138 171€ à 138 610€.

L'ordre du jour était erroné puisqu'il convenait de voter 4 taxes et non 3. M. Chapuis revient sur l'incident de l'an passé, où la CFE n'ayant pas été votée par le conseil, la délibération adressée à la préfecture différait de celle que les élus avaient voté. Il constate que les choses se sont donc bien améliorées cette année. M. Lubrano confirme que l'an prochain un système de comptabilité analytique sera adopté. M. Corade souligne la nécessité que tout cela soit bien clair et lisible pour les administrés, afin d'éviter tout malentendu.

Mme Houpeau explique que le montant de la dotation de l'état n'étant toujours pas connu, il était impossible de faire une prévision précise. La DGF forfaitaire, évaluée au montant de l'an dernier, pourrait être réévaluée. De même la dotation de solidarité rurale, et du Fond Départemental de Taxe Professionnelle, sont laissés provisoirement à leur valeur de l'an dernier. L'article 7485 correspond aux frais de cartes d'identités.

Dépenses d'investissement.

Les dépenses entraînées par les emprunts en cours (art 1641/16) sont estimées par Mme Houpeau à environ 7000€. Une somme globale de 11000€ est envisagée au cas où un nouvel emprunt serait nécessaire pour l'achat d'un terrain pour la réserve incendie, ou pour les travaux du presbytère.

A l'article « agencements et aménagements » (2128/21), c'est à dire la rénovation du presbytère, quatre devis ayant été proposés, le prix plus élevé a été reporté sur le projet de budget.

En ce qui concerne les articles suivants (2135/21 et 21531/21) se rapportant aux panneaux de balisage des sentiers, à l'isolation de l'école et de la mairie, et à la pose de caniveaux (« CC2 »), le coût pourrait en être réduit si certaines tâches sont confiées aux employés municipaux, notamment grâce à l'achat programmé d'un tracteur plus puissant et de l'équipement nécessaire (article 21568/21).

Pour les réserves incendie (article 21568/21), les subventions à prévoir pour compenser cette dépense sont largement insuffisantes : elles avaient été demandées pour quatre réserves et ont été obtenues pour deux seulement. Celles prévues pour la restauration des tableaux de l'église

(2161/21) sont déjà connues et conséquentes. Enfin, l'article 257/27 représente les frais d'adhésion à l'ADTO (Assistance Départementale des Territoires de l'Oise),

M. Danillon demande s'il est prévu d'engager des travaux pour le drainage du sol autour de l'église afin de la protéger de l'humidité. Après l'achat d'un tracteur équipé d'une pelle, ces travaux seront possibles à moindres frais.

Recettes d'investissement

Article 001/001 : correspond au report du solde d'exécution positif reporté de l'exercice 2011 (49 930€).

Article 021/021 : correspond à un virement de la section d'investissement vers la section fonctionnement nécessaire au financement des projets (67 000€).

Article 10222/10 : FCTVA (correspondant aux remboursements de TVA) représente un montant moins élevé que l'année précédente, puisque moins de travaux ont été entrepris. Pour les réserves incendie.

Article 1321/13-256 : représente les subventions croisées de état et du Conseil Général

Article 1321/13-253 : évalue les subventions probables attribuées à la rénovation du presbytère, à laquelle s'ajoutera une subvention parlementaire.

Article 1321/13-254 correspond aux subventions pour la restauration de deux tableaux de l'église.

Article 1321/13-212 : subvention pour les travaux rue de la Plaine cumulée avec celle qui concerne les travaux de l'année précédente rue du Chemin Vert.

Article 1321/13-245 : subvention de 50% pour le PLU (la TVA n'est pas récupérée sur les études).

Article 1321/13-248 : une subvention pour les travaux effectués dans le garage il y a quatre ans..

Article 1321/13-256 : pour la réserve incendie la subvention ne peut être évaluée qu'approximativement en fonction d'un pourcentage des frais réels, il en va de même de l'achat du terrain nécessaire. Pour l'isolation de l'école et de la mairie, la subvention est de 38%.

Article 1327/13-253 : évaluation de la réserve parlementaire attribuée pour la rénovation du presbytère.

Article 1641/16 : emprunts évalués à 38 000€.

L'article 21531/21 est une somme fictive destinée à équilibrer le budget faute d'informations précises sur de nombreuses recettes.

Dépenses de fonctionnement.

Mme Houpeau donne lecture du tableau. Peu de commentaires à faire à ce sujet: les reversements sur FNGIR (Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources), article 73923/014, se substituent à l'ancienne Taxe Professionnelle. Parmi les charges de gestion courante, les question propres au RPI seront discutées plus tard. L'article 023/023 correspond au virement à la section investissement. M. Lubrano se félicite des restrictions faites en fonctionnement en 2011, par souci d'économie, sur les charges à caractère général.

Recettes de Fonctionnement.

Mme Houpeau donne lecture du tableau correspondant. Pas de commentaires.

Présentation générale du budget.

Mme Houpeau lit le tableau. Pas de commentaires : il s'agit de la synthèse de ce qui a été examiné article par article. Mme Bessaa demande si cette présentation a pris en compte le précédent rappel à l'ordre de la Préfecture du 12 février 2012 adressé aux communes. Mme Houpeau confirme que cela a été fait, mais que de manière régulière les services préfectoraux modifient les imputations de certaines sommes, sans que cela change les totaux. Trois emprunts sont en cours, à taux fixes, pour une somme d'environ 170 500€, le plus long de trois s'étend jusqu'en 2035.

La reprise des résultats est mise au vote. M. Chapuis s'abstient, dix voix pour, aucune voix contre. (voir plus haut : B) « résultats de clôture. Recettes d'investissement : 49 930 € ; recettes de fonctionnement 104 258 €)

M. Chapuis demande ce qu'il en est de la ré-imputation de 121 000€ (article 60611) en 2011 devenus 130 000 en 2012. Mme Houpeau explique qu'il s'agit du règlement des travaux anciens, enfouissements de lignes etc. dont la préfecture a demandé la ré-imputation et qu'il s'agit en somme d'un jeu d'écriture.

Vote des quatre taxes (délibération).

L'augmentation des quatre taxes est mise au vote. Dix voix pour, une abstention (M. Chapuis).

(L'augmentation de ces taxes a été discutée lors de la présentation du tableau des recettes de fonctionnement).

Mme Bessaa souligne la nécessité de bien informer les habitants de la nature de cette augmentation, représentant 1,8% de l'état et 1,5% seulement décidés par le conseil. M. Maurel rappelle que l'on évite ainsi l'erreur de l'année précédente, où une augmentation de 3% était venue s'ajouter à l'augmentation de l'assiette. A la demande exprès de M. Danillon, Mme Houpeau lit les moyennes nationales et départementales de ces taxes. M. Lubrano constate que même après augmentation ces taxes restent en dessous de la moyenne nationale, Mme Bessaa fait observer qu'il conviendrait de comparer avec la moyenne des communes de moins de 500 habitants.

	Taux 2011	Taux 2012	Taux National	Taux Départemental
Taxe d'habitation	11,93%	12,11%	23,75%	23,52%
Taxe foncière (bâti)	12,27%	12,45%	19,89%	25,93%
Taxe Foncière (non bâti)	24,60%	24,97%	48,56%	54,07%
CFE *	17,87%	18,14%	25,42%	/

* Cotisation Foncière des entreprises

Mme Bessaa demande que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) soit assimilée aux associations et dotée d'une allocation fixe. Cette année une partie des fonds du CCAS ont été utilisés pour payer des entrées de piscine aux enfants de la commune scolarisés. M. Maurel rappelle que le but du CCAS est de venir en aide aux habitants de la commune en difficulté passagère et qu'il convient de constituer une réserve dans ce but, afin que cette aide ne soit pas négligeable.

De même, selon Mme Bessaa, puisque l'augmentation des taxes est justifiée par le taux d'inflation, il est justifié d'augmenter également l'allocation aux associations. (la dotation 2011 de l'ASGEMERC aujourd'hui dissoute à été reversée à la caisse de l'école).

Age d'Or :	960€,
Anciens Combattants	720,00 €
7 Villages du Vexin	720,00 €
Le Bonheur dans le Pré	720,00 €
MOAT	200,00 €
SPA	100,00 €
CCAS	1 000,00 €

M. Chapuis propose que la commune adhère également au Conservatoire Régional des Sites Naturels de Picardie, adhésion qui ne doit pas revenir à plus d'une trentaine d'euros, alors que le conservatoire est une mine d'informations utiles, et gratuites.

La nouvelle répartition des subventions aux associations est mise au vote : 10 voix pour, une abstention (M. Chapuis).

M. Lubrano fait part d'un courrier qu'il a reçu d'une habitante de la commune dont le fils handicapé est scolarisé à l'école intégrée Danielle Casanova à Argenteuil expliquant que depuis 2005 la loi établit que les enfants dans cette situation doivent être l'objet d'une inscription inactive dans leur commune d'origine, et que de ce fait le versement normalement effectué au RPI peut l'être au profit de l'école Danielle Casanova si le conseil en décide ainsi. Les frais de scolarité pour chaque enfant étant d'environ cette somme, un versement de 1000€ à l'école Danielle Casanova est donc proposé. Par dix voix pour et une abstention (M. Chapuis), la proposition est adoptée.

M. Maurel souhaite revenir sur le fait que la somme de 28 269€ exigée par le syndicat des Eaux n'a pas été portée au budget : en l'absence de tout justificatif fourni par le Syndicat, et dès lors que le compte rendu de sa dernière réunion est très succinct et ne comporte aucune explication sur cette somme, les nouveaux élus ont décidé de ne pas en tenir compte.

M. Corade explique ce qu'il en est des relations avec le Syndicat des Eaux, et le fait que M. Gilles ait fait voter les augmentations récentes justifiées en partie selon lui par les conséquences de la fuite d'eau prolongée survenue chez une habitante de la commune, et dont le règlement aurait donné lieu à une transaction avec VEOLIA, puis entre cette compagnie et le Syndicat des Eaux.

M. Dissard demande à M. Lubrano s'il a, depuis la réunion du Syndicat le 14 mars, repris contact avec son président, M. Gilles, maire de Montagny. M. Lubrano répond qu'il attend la réunion de travail en présence d'un représentant de VEOLIA, et que M. Gilles n'a toujours pas fourni spontanément de justificatif.

M. Maurel rappelle que les seules enquêtes et études sur la protection du captage et la connexion à Parnes reviennent à près de 200 000€ et calcule le coût de ces études par habitant et par foyer. Pour ce qui est de la connexion à Parnes, elle a été déclarée abandonnée lors de la réunion du Syndicat, mais il n'est pas fait mention de cela dans le compte rendu. Mme Bessaa rappelle que cette somme est due avant le 31 décembre, et que l'affaire risque fort de se terminer devant un tribunal.

Le budget primitif 2012 est mis au vote : neuf voix pour, deux abstentions (Mme Bessaa, M. Chapuis.)

Indemnités du percepteur (délibération).

Les indemnités du percepteur sont de 41,17€ nets. Mise au vote : votées à l'unanimité.

Questions diverses.

1) Une lettre de la locataire de l'ancienne poste demande au conseil de lui permettre de disposer de la pièce de l'ancienne poste utilisée par la commune pour stocker le sel, afin de gagner l'espace nécessaire pour une cuisine, les travaux étant à ses frais. L'unanimité du conseil est favorable à cette demande, sous réserve d'une augmentation du loyer actuel. M. Lubrano donne pour exemple l'augmentation, calculée au pro-rata de la surface, du loyer d'un employé municipal qui disposera d'une pièce supplémentaire au-dessus de la mairie.

- 2) M. Lubrano rappelle un courrier de SYNELEC qui s'enquiert des éventuelles coupures ou baisses de courant. Tout le conseil est unanime pour se plaindre de baisses de tension importantes, pouvant endommager le matériel électronique, et de micro coupures, sans parler de la très longue coupure récente (28 heures pour les riverains) due au mauvais état d'un transformateur du Vouast
- 3) Entrevue prochaine avec le propriétaire du terrain pressenti pour une réserve incendie. M. Maurel suggère qu'on y applique le prix du mètre carré de terrain non-constructible. Mme Houpeau précise qu'un courrier en ce sens a été adressé aux domaines.
- 4) Les cars assurant les transports scolaires peuvent être utilisés par le public. Un affichage et un article dans le bulletin municipal seront prochainement publiés. Pour plus de détails voir le site « oise-mobilité.fr »
- 5) M. Michel, de ERDF, a déclaré que les arbres du 12 Grande Rue, qui endommagent les câbles électriques, seraient élagués avant fin juin.
- 6) La nouvelle plaquette du RPI doit être finalisée afin de la fournir aux nouveaux arrivants.
- 7) Les loyers des locations communales sont revalorisés par la Perception à la date anniversaire des baux. L'ajout d'une pièce entraîne un avenant au contrat.
- 8) En ce qui concerne l'isolation de l'école et de la mairie, une aide du SE60 est probable. M. Le Foll demande si une différence de coût a été évaluée entre isolation extérieure et intérieure. La première solution pourrait donner un « coup de jeune » à la mairie, mais l'avis général est que cela serait plus coûteux. Un Certificat d'Economie d'Energie est à obtenir, et selon M. Lubrano, plus les communes sont nombreuses à demander ces subventions, plus le pourcentage est important.
- 9) L'analyse des boues de la mare de Beaugrenier par le laboratoire Wessling pour l'APAVE conclut à un taux élevé de Fluoranthène, benzo(a)pyrène et benzo(b)fluoranthène qui exclue de s'en débarrasser par épandage.
- 10) M. Lubrano signale que le propriétaire de la parcelle 253 à Valécourt a entrepris des travaux de nettoyage qui laissent supposer une installation illicite. M. Corade rappelle que c'est à son initiative qu'ils se sont déplacés tous deux sur les lieux. Un courrier a été adressé par M. Lubrano à ERDF afin qu'aucun branchement n'y soit effectué. Une copie de l'arrêté interdisant toute construction dans cette zone y a été joint. Un courrier sera également adressé à la gendarmerie.
- 11) M. Corade fait le point sur les décisions à prendre concernant le presbytère. Depuis qu'il a repris le dossier en main, une première évaluation de la valeur marchande du bien a été faite par un professionnel, une autre le sera dans la semaine, et ensuite quatre solutions sont possibles: vendre en l'état, ce que personne ne souhaite, rénover et vendre, ce qui serait la solution la plus désastreuse financièrement, rénover et louer à un seul locataire, avec les aléas que cela comporte et un amortissement lointain de l'investissement, et enfin, moyennant un investissement plus important, diviser le bâtiment en plusieurs appartements, sur le modèle de ce qui a été fait dans les anciens bureaux de la Clé des Champs. Ce serait là la solution la plus profitable, financièrement et socialement. Cette solution a la préférence des nouveaux élus, et les recherches de devis et de subventions iront dans ce sens.
- 12) M. Corade explique le choix qui a été fait par le conseil, sous son impulsion, d'un achat conséquent de matériel nouveau. Il est nécessaire de redéfinir le rôle des ouvriers communaux, qui disposent actuellement d'un matériel trop limité. L'achat d'un minimum de matériel, en particulier

un tracteur assez puissant, leur permettrait d'effectuer des tâches qui sont actuellement dévolues à des entreprises privées pour un coût exorbitant pour la commune. M. Corade et M. Lubrano ont rendu visite à deux maires de petites communes du Val d'Oise qui ont fait un investissement de ce genre et qui en ont retiré les plus grands bénéfices. L'achat d'un bon tracteur d'occasion avait paru possible mais il ne sera pas disponible avant Septembre. Il faudra donc un tracteur neuf, équipé

d'une lame de déneigement pour laquelle une subvention est possible et qui sera en tout état de cause rapidement amortie, une épareuse qui permettra de nettoyer les talus en réalisant une grande économie de temps et d'efforts, une pelle rétro qui permettra le curage des fossés et la pose de caniveaux (CC2) par les employés communaux, pour lesquels la formation nécessaire peut être envisagée (pour satisfaire les tenants de la défense des talus, une formation à la « gestion différenciée » peut aussi leur être proposée). L'économie pour la commune est évidente, sous réserve d'un encadrement strict des travaux et de la mise au point d'un programme cohérent.

13) Monsieur Chapuis rappelle que à Valécourt le zonage du P.O.S interdit l'installation de caravane, comme le remblaiement, que des arrêtés ont été promulgués dans ce sens et s'inquiète que ceux -ci ne soient pas respectés, notamment en ce qui concerne le remblaiement

14) M. Chapuis rappelle l'urgence de recouvrir les murs restauré du lavoir de Valécourt, faute de quoi le travail déjà effectué sera réduit à néant par les intempéries.

15) Afin de libérer le local de la bibliothèque, un nouvel espace de rangement doit être trouvé. Aucune solution tangible n'est trouvée pour le moment, mais l'utilité d'une bibliothèque est soulignée, la mise en oeuvre rapide de cette initiative prévue il y a quatre ans reste à l'ordre du jour. Mme Bessaa a déjà effectué la formation nécessaire, et la MDO de Beauvais prendrait en charge les animations, et activités culturelles et pourrait former d'autres animateurs.

16) Mme Bessaa demande s'il existe un inventaire du patrimoine valorisé de la commune. Mme Houpeau répond que seuls les tableaux ont été expertisés il y a environ dix ans.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 12H40.